

*Questions orales**[Traduction]*

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député, qui était absent hier, si je ne m'abuse, n'a pas vérifié le hansard d'hier: le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en a parlé.

Une voix: Il était ici hier.

M. Nielsen: Excusez-moi, il était ici.

M. Hnatyshyn: Il n'était pas là à la période des questions.

M. Nielsen: Il n'a pas dû écouter . . .

M. Chrétien: J'écoutais.

M. Nielsen: . . . parce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en a parlé en détail hier.

M. Gauthier: Non; c'est ce qui explique la question.

[Français]

LA NOUVELLE PROPOSITION DE L'URSS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'étais ici à la Chambre pour informer le vice-premier ministre, et j'ai dit que c'était le point faible de la situation.

Est-ce l'intention du gouvernement de changer sa politique en la matière depuis la nouvelle proposition Gorbatchev, comme il l'a fait au printemps alors qu'il avait commencé à appuyer la «Guerre des étoiles» et, à la suite de pressions de la part des Canadiens, a décidé de ne pas l'appuyer? Est-ce l'intention du gouvernement, à ce moment-ci, de faire montre d'un peu de bon sens, comme il l'a fait l'an dernier, et de faire des pressions auprès des Américains de façon que l'obstacle majeur à une négociation qui amènera une paix durable puisse être éliminé?

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'Initiative de défense stratégique américaine, le gouvernement a exposé sa position sans ambages à ce sujet pendant des mois. Il n'y a pas de participation à cette initiative au niveau du gouvernement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a bien précisé la politique gouvernementale dans ce domaine hier; il a donc répondu au reste de la question du député en général.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE FINANCEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE ET DE L'ENSEIGNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Selon les chiffres de Statistique Canada, la contribution du gouvernement fédéral au financement du régime d'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire augmente plus lentement que les coûts réels de ces programmes. Cela étant acquis, le ministre des Finances pourrait-il indiquer s'il est prêt à laisser la loi actuelle concernant le financement des programmes établis suivre son

cours jusqu'à la fin de mars 1987? Pourrait-il faire appliquer cette loi jusqu'au bout avant de procéder à des coupures?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Sauf erreur, monsieur le Président, le député en l'occurrence confond des pommes et des oranges. Il existe de nombreux éléments des services de santé provinciaux dont le gouvernement fédéral n'a jamais assumé le financement ni en tout ni en partie. Le député a utilisé ces chiffres dans le calcul dont il vient de parler dans son préambule. Quant au fond de la question, nous avons bien précisé notre position. Nous entendons présenter sous peu une mesure législative à cet égard qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 1986.

LES SOMMES VERSÉES À LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre semble avoir peine à comprendre que les coûts du régime d'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire augmentent, tout particulièrement celui du régime d'assurance-maladie, car la population avance en âge et notre technologie progresse. Le ministre reconnaîtra-t-il que par suite de la démarche qu'il entend suivre, la province de Québec touchera du gouvernement fédéral à la fin de cette décennie moins d'argent qu'elle n'en recevra l'année prochaine? Par suite du programme qu'il met en œuvre, elle recevra bel et bien moins d'argent du gouvernement fédéral.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis sûr que le député en comprend la raison. Il existe une formule en vertu de laquelle les provinces sont dédommagées au moyen de transferts de points d'impôt en sus d'un versement comptant. Il y a quelques années, la province de Québec a choisi de toucher davantage au moyen de transferts de points d'impôt. Aussi, lorsque des changements surviennent au programme, ils n'affectent que le montant versé comptant. Voilà la raison du changement.

* * *

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

LES REMARQUES FAITES PAR LE SOLICITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. A la Chambre, le 27 mai dernier, faisant allusion au solliciteur général alors en poste, le premier ministre s'est dit d'accord avec le député de Hamilton Mountain quand ce dernier a déclaré qu'il n'était pas opportun qu'un solliciteur général fasse des observations sur un cas qui faisait l'objet d'une enquête devant les tribunaux. Le premier ministre a répondu qu'il se ferait un plaisir d'en discuter avec tous ses collègues ministériels et de leur demander «de garder à l'esprit la recommandation formelle si bien exposée par son honorable ami». Le premier ministre et le vice-premier ministre vont-ils appliquer ce principe fondamental au solliciteur général actuel, étant donné les remarques que ce dernier a faites à la Chambre hier au sujet de cas sur lesquels la Commission des droits de la personne enquête?